

# Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com)

## SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : [fpip@fpip-police.com](mailto:fpip@fpip-police.com)

## LE SIPM A TOULOUSE

Faisant suite à l'AG UNAPM Toulouse Midi - Pyrénées du 17/01/2008 et plus particulièrement à la décision à l'unanimité du nouveau Bureau de ne pas remettre en cause l'intégration du directeur contractuel dans la filière police municipale de Toulouse et cela même sans vérifier la légalité de cet acte, le SIPM décide de faire son travail de syndicat de police municipale et de défendre les intérêts de l'ensemble des personnels de la filière.

En effet, ce directeur contractuel à l'indice 1047, après divers passes- passes entre juridictions administratives qui disent toutes le droit de manière différente est maintenant intégré à notre filière. De plus ce directeur n'a montré aucune compétence particulière concernant la reconnaissance des personnels et pas davantage sur l'amélioration des conditions et de l'efficacité du travail.

Brièvement on citera des sanctions injustes sur des personnels qui ont vu leur carrière gravement remise en cause. Son cautionnement de nouveaux locaux de police municipale rénovés à grands frais et complètement inadaptés avec en plus le parking pour les véhicules de service à plus de 600 mètres. Ceci est nul pour l'opérationnel et la sécurité. Dans ces conditions, inutile d'aborder le problème de stationnement des véhicules personnels qui subissent régulièrement des dégradations. Ce directeur a également l'honneur d'être le seul directeur de police municipale de France à avoir été favorable à faire pointer sans possibilité d'épargne temps les agents. Cette pointeuse ne sert donc à rien sinon à amener un stress supplémentaire vu la galère pour stationner, car les personnels s'enregistrent à la prise des armes et lors de la réintégration. Notons encore que ce directeur n'accepte pas la pose de jours de congés le samedi et cela même à titre exceptionnel. Il ne notifie cependant jamais son refus par écrit, pour éviter un éventuel recours. Pour faire face à cet abus de pouvoir les congés doivent être considérés comme légaux si aucun écrit ne suit sous huitaine du dépôt de la demande.

Pour en revenir à l'objet de l'intervention du SIPM. Faire étudier par le Bureau National Fpip SIPM et par son Conseil l'arrêté d'intégration du directeur en filière police municipale et après que ce dernier soit intronisé, en tenue, lors de la présentation des vœux par l'élu chargé de la police municipale le 10 janvier 2008, nous décidons de récupérer le document officiel d'intégration auprès de la DRH le 22 janvier 2008. La DRH n'a pas été en mesure de nous remettre ce document car selon notre informatrice il n'était pas encore été

notifié au directeur et toujours pas à l'affichage. Il en résulterait donc un port illégal d'uniforme.

En conséquence le SIPM demande à Monsieur le Maire qu'il saisisse le service de recueil des actes afin de nous faire remettre dès que possible le document d'intégration dans la filière police municipale du directeur ainsi que les contrats précédents.

Le 22 janvier 2008.  
Midi-Pyrénées

Le délégué régional SIPM Toulouse

André Faillefer. – 0664334144.